

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1088616/CAN500367/2502467 /

Date : 17/09/2025

Contact : Cedric DELPUECH

UI AURA (Auvergne Puy de Dôme)

52 RUE DE LA PARLETTE

63962 CLERMONT FERRAND 9

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

ESTEVEES EMMANUEL
3 MTE DU VENTAREL
15000
AURILLAC
0632033182
emmanuelesteves15@gmail.com

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence
d'Aurillac
RUE NICEPHORE NIEPCE
15000 AURILLAC

Permission accordée : Conforme à la PI du 18/09/2025

Date et signature : (Nom et qualité)

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel



Philippe BENIT

Le 23/09/20252

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence

Raccordement client : **Non**

Localisation des Travaux

15130 SANSAC DE MARMIESSE - RD53.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	22		m. d'alvéole	44	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,
Commentaires : Viabilisation Telecom
Echéancier : Date prévue pour le début des travaux : 15/10/2025 Durée prévisible des travaux : 2.0 Jour(s)
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° EX 458

Demande de: ORANGE

Objet de la demande: Travaux pour la fibre

Commune(s): SANSAC-DE-MARMIESSE

Lieu-dit : VERNOYES

Le 18 septembre 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC

Monsieur Cedric Delpuech représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC						N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé	Sous trottoir		
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L				
EX 458	Cat 3	Travaux à partir de 35m du croisement de la RD53	D	TT	6m						Schéma 7	
			D	TT		16m						Schéma 6-2
			G	TT			1x2m					Pose d'une chambre LC1 Limite de propriété Schéma 6-2
Conforme au plan : DOSSIER TRAVAUX GC_CAN500367_VERNOYES_SANSAC DE MARMIESSE_LT												

* Techniques :

TT = tranchées traditionnelles

TE = tranchées étroites

FD = Forage dirigé

F = Fonçage

SA= Supports aériens

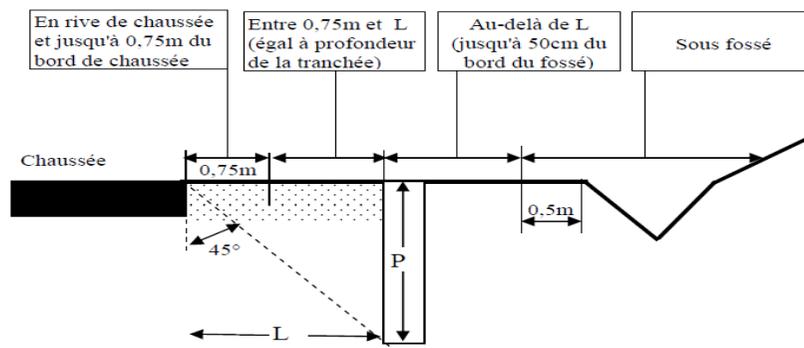




Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

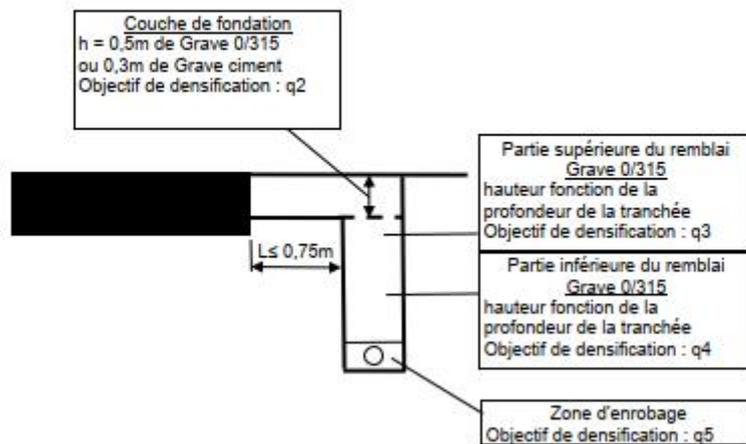


Schéma n°7 Tranchée isolée sous chaussée de toutes les RD (cat. 1, 2 et 3)
(projet à faible impact type branchement particulier)

